L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 23 JUIN 1871. 44me Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS. VENDREDI MATIN, 23 JUIN.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Hoffman, Marks & Co, au No 28 de la rue de Chartres—Lingerie, Rubans, "Notions," Articles de Fantaisie, Coutellerie.

Par Stern Bros, au No 14 de la rue de Chartres, —Bottes, Souliers et Brodequins.

Par D. E. Morphy, à 10 heures, sur la Levée, en face de la rue Poydras — Jambons et épaules fumés.

Jambons et Epaules Fumés. — Voyez l'annonce de D. E. Morphy, encanteur.

☞ Faites imprimer vos factures, Cartes, etc., au "Pelican Printing Office", encoignure des rues Camp et Poydras.

Notre Commune.

Nous avons établi, il y a quelques jours, à l'aide des chiffres fournis par l'auditeur, M. Graham, que la dette de l'Etat, constitutionnelle ou non, se monterait au 1er janvier 1872, à la somme de cinquante millions en chiffres ronds, ce qui constitue une augmentation de plus de 40 millions depuis l'avénement au pouvoir de nos gouvernants actuels. Nous avons averti les contribuables qu'ils doivent s'attendre à ce que la Législature vote une taxe extraordinaire de 2 ou 3 pour cent pour liquider le déficit de 9 millions que présente le budget de 1871, et nous les avons engagés à aviser.

Aujourd'hui, nous appelons leur attention sur la situation de la ville et sur la manière d'agir de nos administrateurs municipaux.

La dette de la ville est déjà de vingt millions en chiffres ronds. Cette dette va s'augmenter de trois à quatre millions, montant du déficit que présentera le budget de 1871, par suite de la réduction des taxes à 2 pour cent et du refus du Conseil de réduire les dépenses en proportion.

Une semblable situation fait un devoir impérieux aux administrateurs de s'abstenir de toute dépense extraordinaire qui n'est pas absolument indispensable.

Que font-ils, cependant? En dépit de l'opposition du maire et contrairement à l'avis des ingénieurs les plus compétents, ils accordent à la Compagnie du canal du Golfe un contrat pour la construction d'une levée, dite de protection, contrat qui entraînera une dépense de deux millions et demi, payable en dix ans.

Voici, maintenant, un autre projet dont l'utilité ou les avantages sont tout aussi contestables, et qui ne coûterait pas moins d'un million sept cent mille piastres. Ce projet a pour objet la construction de tout un nouveau système de waterworks par une compagnie de l'Etat de New-York. L'ordonnance pour le contrat a été présentée au Conseil il y a plusieurs semaines, et, si nous en croyons le *Times*, le passage va en être immédiatement demandé par son auteur.

Ainsi, voilà plus de quatre millions de dollars qui vont être ajoutés à la dette de la ville pour des travaux dont la nécessité est bien loin d'être démontrée.

Nous pensions que la réduction des taxes à 2 pour cent devait faire écarter avec la taxe spéciale de 1½ pour cent pour le parc de ville, le projet d'acquisition des terrains où devait être établi ce fameux parc.

Mais nous voyons que les commissaires du parc ne tiennent nullement compte de la situation et qu'ils viennent de faire procéder à l'évaluation de terrains situés hors de la ville, près du bourg de Carrollton. Ces terrains sont évalués à $331,000 et une fraction. Quel besoin a la ville de dépenser une pareille somme pour une acquisition qui entraînera d'autres dépenses considérables, et cela lorsqu'elle est hors d'état de faire face à ses dépenses courantes.

On dirait qu'il y a un parti pris de la part de nos administrateurs municipaux de hâter par tous les moyens possibles la ruine de notre communauté. Sentant qu'ils ne pourront se maintenir longtemps au pouvoir, ils se font un point d'honneur de nous léguer la banqueroute. L'indifférence du public les encourage. Ils battent monnaie avec du papier sans le moindre scrupule et ils accumulent contrats sur contrats et dettes sur dettes. Ils creusent chaque jour de plus en plus le fossé, au bout duquel il y aura une culbute inévitable. Mais ils auront soin de se mettre à l'abri, eux et leurs petites économies, contre les conséquences du désastre financier qu'ils nous préparent!

Souscription Française.

VINGT-SEPTIÈME LISTE.

Nouvelle-Orléans.

James Pirch, 4me versement	$ 5 00	le Français	277 50
Anonyme	1 00	V. Dousa, Plaquemine	5 00
do	1 00	Reçu de P. Gandin pour recouvrements par lui faits au Bayou Lafourche	
Un Français	1 00		
Anonyme	1 00		
M. A. P.	1 00		
Marère	1 00		30 36
Duque Meunier	1 00	Reçu de A Vallie pour produit des Bazars au St. Martin, Une	
Irène Lamperdelle	5 00		
La 1/2 in net pro du bal donné par la Société			2,384 50
			$2,392 95

Souscriptions Mensuelles.

Lutra	50 00	Maignan & Lahorde	30 00
T. Reiol	3 00		
Leblanc	10 00	B Labranche	20 00
Esina	7 50	J Plaisant	10 00
Chateman & Bayle		T Brierre	15 00
	20 00	Léon Médal	2 00
Bapetas	3 00	Jung	3 00
Paul Boisseau	10 00	V Provensal	2 50
P Garrot	3 00	P Estebas	40 00
P Dandan	10 00	Ch Bernard	2 50
B Dastague	2 00	O Montagnet	2 50
A Lesasé	10 00	Roux Rey	3 00
P Mallard	15 00	J Tissot	40 00
P Girard	3 00	A de Montluzin	15 00
Boilet & Gueydan frères		E Durieu	20 00
	20 00	Trinaille	5 00
J Desca	4 00	B Lacoste	7 50
A Guillemet	7 00	Maume	2 00
J Joubert	25 00	X Demasset	2 50
		J B Seguin	15 00
			$ 432 00

Baton-Rouge.

Reçu de Ph Machet recouvrements par lui faits de divers	33 75
Total	$ 3,358 70
Listes précédentes	73,982 44
Total général	$77,341 14

SOUSCRIPTION FRANÇAISE. — Nous publions aujourd'hui une dernière liste de souscriptions pour les victimes de la guerre en France qui porte le total général à $77,341.14.

Le bureau désirant liquider ses comptes la semaine prochaine, toutes les personnes qui n'ont pas encore rendu leurs listes sont instamment priées de les adresser à M. E. Merilh, trésorier.

☞ M. Richard J. Evans, de notre ville, assistant-surintendant et ingénieur de Chemin de fer de Morgan, de la Louisiane et du Texas, vient d'être nommé surintendant-général et ingénieur en chef du Chemin de fer du Golfe, du Texas occidental et du Pacifique. M. Evans, qui a une longue expérience dans la construction et l'exploitation des chemins de fer, part aujourd'hui pour aller prendre possession de ses nouvelles fonctions, et les vœux de nombreux amis pour son succès l'accompagnent.

☞ N'est-il pas pénible d'entendre ces toux sèches, caverneuses, signes précurseurs d'une affection pulmonaire lorsqu'on peut à l'instant calmer l'irritation et arrêter le mal en prenant de l'excellent Baume aux Navets Indiens de la Place.

Le Grand Chef de l'Insurrection.

On lit dans le *Paris-Journal* :

"Tous les coupables de l'insurrection ne sont pas à Paris: beaucoup n'y sont jamais venus. Les grands chefs de la conspiration sont à Londres et à Berlin. Il y a quelques mois, le *Paris-Journal* publiait une lettre du grand-prêtre de l'Internationale, de Karl-Marx, au citoyen Ferraillet, désavouant les menées du Comité central. Marx désavoua la lettre: elle était, paraît-il, d'un membre influent de l'association, demeurant à Birmingham. En effet, quelques jours après, Ferraillet, de retour de Londres, apportait, à la fois, des ordres et des fonds.—Preuves à l'appui: quatre-vingt-treize mille francs ont été distribués à la troupe du 16 au 18 mars.

"De Londres, où il était en sûreté, Karl-Marx dirigeait tout, et c'est à cette intelligence redoutable que nous devons le triste honneur d'avoir vu se débattre, chez nous, à coups de fusil, la question économique.

"C'est en France que le mouvement doit être essayé, avait dit Jacob; hors de là il avortera.

"Avec son puissant esprit d'organisation, Karl-Marx, bien que trouvant le moment mal choisi et mal préparé, essaya de réglementer la marche de l'insurrection.

"La lutte entre le Comité et la Commune nous sauva du désastre.—Bien que victorieux, le Comité, empêtré de Rossel et ennuite de Delescluze, ne put exécuter les ordres venus de Londres et d'Allemagne.

"Ce ne sera pas une chose de médiocre intérêt que la publication de ces documents, qui sont tout entiers en notre pouvoir, et qui jettent un jour nouveau sur la condition du banditisme européen."

On sait qu'il y a quelques années Karl-Marx était le secrétaire intime de Bismark.

Les affaires de saisie de vins importés.

On se rappelle qu'il y a quatre ans, la Douane des Etats-Unis, dans notre ville, avait fait saisir une grande quantité de vins importés de Bordeaux par un certain nombre de maisons de notre ville. Sur 70 procès en saisie et confiscation intentés à la suite de ces saisies, quelques-uns avaient été décidés en faveur du gouvernement, d'autres étaient restés pendants, et un ou deux avaient été portés en appel devant la Cour des Etats-Unis.

Toutes ces affaires viennent de se terminer par un compromis avec le gouvernement, après de longues et pressantes démarches faites au nom d'un comité des importateurs par M. J. S. Whitaker, avocat du barreau de la Nouvelle-Orléans. Une circulaire que M. Whitaker a eu l'obligeance de nous adresser et des explications verbales qui nous ont été fournies par M. F. Laborde, président du comité des importateurs, nous permettent de faire un exposé succinct des bases du compromis qui a déjà été réalisé par le retrait du rôle des affaires pendantes et par le remboursement des sommes que devait rendre le Trésor.

Il y avait, dans le principe, 70 affaires dont 9 sont depuis longtemps terminées et le produit distribué aux dénonciateurs et au gouvernement. — Jugement a été rendu dans 12 autres affaires, 8 représentées par des cautionnements s'élevant à $46,081 00 et 4 par le produit des marchandises vendues s'élevant à $7,490 45.— Dans 7 autres affaires, un compromis fait par les avocats, subordonnait ces affaires à la décision qui serait rendue dans des affaires analogues, laquelle décision a été contraire aux importateurs, l'importance de ces sept affaires était de $14,121 30. — Dans les 42 affaires restant, les importateurs avaient pris possession de leurs marchandises en fournissant caution, ou bien ces marchandises avaient été vendues par le gouvernement et le produit en avait été délivré à la Trésorerie; les cautionnements s'élèvent à $70,646 10, et les ventes à $76,113 45.

Monsieur Whitaker a obtenu la suspension des poursuites, l'annulation des cautionnements dans toutes ces affaires, et la restitution du produit des ventes aux intéressés, moyennant satisfaction de tous les jugements rendus, sous déduction des droits payés à l'époque où les marchandises avaient été mises sous caution, plus la prime de l'or à cette époque, dans 8 affaires; et l'abandon au gouvernement dans les 4 autres, du produit de la vente; les importateurs payant les frais de cour dans les affaires condamnées et le gouvernement ceux des affaires non condamnées — sauf dans celles ci-après :

Dans les sept affaires soumises à la décision de certaines autres un compromis spécial a été fait. Etant pris pour base la facture visée à Bordeaux par le consul Américain, soit une valeur de $3,774 en or, le gouvernement a été satisfait de 50 pour cent de la dite valeur avec prime sur l'or au cours du jour du compromis, les frais étant supportés par les importateurs; et les cautionnements annulés par cette transaction s'élèvent à $13,195.

Il est aussi convenu que les importateurs en recevant le produit des marchandises vendues restant à la Trésorerie, paieront les droits sur ces marchandises en or avec la prime du jour, sur la base de la facture primitive.

Tous les actes de M. J. S. Whitaker dans le cours de ses négociations avec le gouvernement, ont été surveillés et approuvés par M. F. Laborde, président, et MM. T. B. Blanchard et R. Piaggio, membres du comité désigné par les négociants intéressés, dans une réunion tenue à cet effet.

Ces saisies monstres, pour lesquelles le gouvernement avait fait de si grandes dépenses et dont nous avons dénoncé alors le caractère odieux et arbitraire, se terminent donc à l'honneur des importateurs, puisque le gouvernement, tout en abusant de sa situation pour imposer des conditions un peu dures, n'en reconnaît pas moins le tort de ses prétentions en prenant pour base du compromis les prix déclarés dans les factures primitives. Le gouvernement admet par là un fait qu'on a vainement cherché à contester devant les Cours, c'est que les vins n'avaient pas une valeur plus élevée que celle qui avait été portée dans les factures et dans les entrées. Nous sommes heureux de ce résultat et nous pensons que les négociants de Bordeaux se consoleront des pertes et des inconvénients que leur ont causé ces procès qui durent depuis quatre ans, en apprenant la victoire morale qu'ils viennent de remporter.

Assemblée Nationale.

Séance du 2 juin 1871.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

Dépôt d'un rapport sur la proposition relative à la concession de terrains, en Algérie, à des habitants de l'Alsace-Lorraine.

Un membre dépose une proposition relative aux mesures à prendre pour conserver provisoirement, aux frais de l'Etat, les ruines des Tuileries et la façade principale de l'Hôtel-de-Ville, ainsi que les ruines des châteaux de Meudon et de St-Cloud.

Un rapport est déposé sur le projet de reconstruction de la colonne Vendôme, et sur la réparation du monument expiatoire à la mémoire de Louis XVI.

M. Jean Brunet dépose une proposition tendant à l'abrogation des lois de proscription, qui, suivant lui, incompatibles avec le principe républicain, ne servent que les passions et les rancunes dynastiques. L'orateur demande l'urgence sur sa proposition et développe, en quelques mots, les motifs sur lesquels s'appuie cette demande. L'un de ces motifs est la situation irrégulière et anormale qui est faite, depuis les élections, aux princes de la famille d'Orléans et à leurs électeurs, situation d'autant plus étrange qu'il n'existe chez nous aucune loi de bannissement contre la famille des Bonapartes.

Une autre considération réside dans ce qui s'est passé à Paris. Paris a vu disparaître 400,000 hommes qui ont fui son sol malheureux, 900,000 hommes ont été enveloppés dans la guerre civile, 60,000 hommes sont sous le coup de la loi. Il est nécessaire qu'il n'y ait pas de loi de proscription qui pèse en France contre personne. En conséquence, M. Jean Brunet demande l'urgence pour sa proposition.

M. le Président consulte l'Assemblée. L'urgence est déclarée.

Une autre proposition de loi est déposée, signée par un grand nombre de députés. Elle est composée de l'article unique suivant: "Les lois du 10 avril 1832 et du 26 mai 1848 concernant les princes de la maison de Bourbon sont et demeurent abrogées."

M. Brisson—Dans cette expression, "la maison de Bourbon" entend-on la branche aînée et la branche cadette? (Agitation.)

Une voix à droite—Nous avons considéré que la fusion est acceptée par les deux branches de la maison de Bourbon. (Oui! Oui!)

M. Baragnon dit que l'histoire répond à M. Brisson. Toutefois, l'on aurait pu remplacer dans la proposition dont il s'agit les mots: *la maison de Bourbon* par ceux-ci: *la maison de France*. (Applaudissements à droite.)

M. Brisson prend acte de la réponse, non pas au nom de l'histoire (car les faits de 1830 sont contradictoires à la thèse de M. Baragnon): mais il constate que la droite est pour les deux branches. (Applaudissements à gauche! — Oui! à droite.)

L'urgence est mise aux voix et votée à une grande majorité.

M. Jules Simon—L'insurrection de Paris a commencé par un assassinat et s'est terminée par un massacre. Des otages ont été horriblement assassinés. Le gouvernement aura à vous proposer des mesures pour que les regrets de la patrie soient exprimés, non pas de manière à satisfaire nos vœux, mais de manière à montrer la réprobation universelle. Demain le gouvernement fera une proposition. Mais j'ai reçu, du chapitre de Notre-Dame, la communication du jour et de l'heure des obsèques de l'archevêque et des autres otages malheureusement assassinés. La cérémonie aura lieu à 10 heures et l'on se réunira à l'archevêché mercredi de la semaine prochaine. Je n'ajoute rien, messieurs. (Très bien.)

Une voix à droite—Il faut nommer une députation.

M. le Président—La députation réglementaire est de 25 membres; mais elle pourrait être portée à 50.

Plusieurs voix—Tous! tous!

Il est procédé au tirage au sort de 50 représentants qui feront partie de la députation.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de MM. Amédée Lefebvre-Pontalis, Delacour et Hermission, relative à la nomination d'une commission de 30 membres, qui aurait pour mission de réviser tous les décrets ayant un caractère législatif rendus par le gouvernement de la défense nationale sur des objets étrangers à ladite défense. — La commission a conclu contre la prise en considération.

M. Amédée Lefebvre-Pontalis dit que sa proposition est le corollaire de la commission d'enquête sur la conduite du gouvernement de la défense nationale. Il s'agit d'établir de l'ordre et de la régularité dans notre législation. A l'Assemblée, il appartient de sanctionner les décrets de la Défense nationale ou de les abroger. Il faut donc réviser toute cette législation incomplète ou inapplicable judiciairement et administrativement.

On dit que les décrets issus de la révolution du 4 septembre et du coup d'Etat de 1851 n'ont pas fait l'objet d'une révision ni de la part de la Constituante de 48, ni de la part du Corps législatif de 1852. Il est tout à fait illogique de mettre sur le même pied les actes de Trochu et ceux de la Commune; et de penser que le gouvernement du 4 septembre ait été rien moins que la contre-partie de la force et du succès, contre cette habitude du peuple que Royer-Collard a justement qualifiée de la plus grande école d'immoralité qui se soit ouverte en France depuis la fin du siècle dernier. Peut-on donc vouloir que tous les décrets issus d'un coup de la force soient établis toujours en France, qu'ils partent d'une révolution populaire, d'un coup d'Etat napoléonien ou de la Commune de Paris. (Très bien!)

Je rends, d'ailleurs, hommage au courage des hommes qui ont tenu le gouvernement depuis le 4 septembre. Mais je demande que leurs décrets soient soumis au creuset de votre examen, qu'on passe à un examen plus approfondi, à une deuxième délibération.

Ce que je demande, c'est que l'on n'accepte pas ainsi tous les décrets du gouvernement révolutionnaire, et que l'on ne consacre pas d'avance toutes les dictatures. (Très bien! très bien! — Applaudissements à droite.)

Le général Trochu ne vient pas combattre les conclusions développées par M. Lefèvre-Pontalis; loin de là, il pense que M. Lefèvre-Pontalis a raison sur tous les points, soit qu'il s'agisse du gouvernement intérieur, soit qu'il s'agisse du gouvernement extérieur. Car l'orateur pense que le gouvernement de Paris, comme le gouvernement de Tours et de Bordeaux, se sont mis dans leur tort chaque fois qu'ils ont fait quelque chose ou pris des mesures en dehors de la défense nationale. (Applaudissements à droite.)

Plusieurs voix à gauche—Il ne fallait pas les signer.

M. le général Trochu ajoute en substance—Plusieurs de mes honorables collègues me disent: il ne fallait pas signer! Je leur réponds: Vous en parlez bien à votre aise, et c'est ce thème que je viens défendre devant vous. Je ne serai pas long. L'un des plus grands malheurs du temps où nous sommes et du temps dont on parle, ce sont les passions, l'erreur, les aveuglements de toutes sortes, qui ont obscurci les faits matériels à ce point qu'ils ne sont pas connus. Il faut qu'ils soient révélés à l'Assemblée et au pays, pour qu'on en juge en connaissance de cause. On a cru que Paris ne pouvait pas être investi et les militaires eux-mêmes croyaient que Paris ne pouvait pas tenir plus de vingt jours. Quand, au 3 septembre est venue la nouvelle de l'immense désastre, la population et le gouvernement ont été appelés, dans un état d'affolement, tel que Paris ne voulait pas croire à sa situation. Vous imaginez-vous quel effort il a fallu faire du 4 septembre au 17 septembre, qui est le jour où les colonnes prussiennes ont investi Paris. Ce n'est qu'à partir de l'événement de Sédan que l'on s'occupa sérieusement de la défense de Paris. Et l'effort fut fait, mais dans un grand désordre d'esprit et dans un grand désordre de faits.

Imaginez s'il nous a été facile, au milieu des luttes, des grandes préoccupations, quand nous étions si peu préparés, de convoquer l'Assemblée nationale que nous avons cependant appelée en principe. Ici se produit un événement que vous ne semblez pas connaître et qu'il est utile de connaître. L'esprit public avait fini par entrer dans nos efforts. Mais si le gouvernement avait déclaré alors qu'il voulait faire la paix, il aurait péri dans deux ou trois heures. Le gouvernement de la défense nationale l'a fait cet effort, et vous semblez l'ignorer. Dès le 10, M. Favre écrivait à M. de Bismark pour lui demander une entrevue. Je vous disais tout à l'heure que vous parliez des choses bien à votre aise. Il y avait un péril immense d'avoir à prendre une des résolutions les plus dangereuses et les plus extrêmes, quoiqu'elle fût utile, nécessaire peut-être. L'honneur en revient à M. Favre, et il a assumé tout seul les premières responsabilités de cet effort. Comment cet effort s'est-il fait?

Le 19 septembre, M. Favre eut une entrevue, à la Maison-Haute, près de Meaux, avec M. de Bismark, à qui il rappela la déclaration faite par le roi Guillaume à son entrée en campagne, déclaration portant qu'il ne faisait pas la guerre à la nation française. Puis il lui demanda ses conditions de paix. M. Bismark répondit: "Quelles garanties pouvez-vous m'offrir? Si d'ici à quelques jours, Paris n'est pas réduit, vous succomberez sous l'effort de la populace. Cependant, si vous désirez un aperçu de nos conditions, le voici." Ces conditions étaient la cession du Haut et du Bas-Rhin, c'est-à-dire de l'Alsace, partie de la Moselle avec Metz, Château-Salins et Soissons. Saviez-vous cela, Messieurs! (Non! non!)

Eh bien, messieurs, voilà les conditions qui, dès ce temps-là, exprimaient nettement les vues de la politique prussienne. Après avoir fait la guerre au gouvernement du pays, on faisait la guerre au pays et l'on poursuivait sa ruine et son déshonneur. M. Favre fit observer cela à M. de Bismark et lui dit qu'un gouvernement né du hasard comme celui du 4 septembre, n'avait pas qualité pour aliéner une partie du territoire. Une assemblée nationale seule pouvait prendre une décision de cette nature.— "Oui, répondit M. de Bismark; l'Assemblée nationale serait nécessaire, mais je ne vous la concéderai pas, car il faudrait un armistice pour vous permettre de la réunir, et je n'y consens pas." Voilà les faits et l'on peut se demander comment le gouvernement aurait pu alors les faire connaître au pays.

Quoi qu'il soit, M. de Bismark ayant dit qu'il voulait en référer avec le roi, M. J. Favre reconnaît cette nouvelle occasion de parlementer, et demanda une seconde entrevue, qui eut lieu le lendemain à Ferrière. Là, M. de Bismark dit que le roi ne consentait à un armistice que moyennant la reddition de Strasbourg, de Toul, de Phalsbourg et du Mont Valérien, à titre de gages. C'était donc l'Assemblée délibérant sous les canons de la Prusse. M. Favre proposa alors de réunir l'Assemblée à Tours. M. Bismark déclara y consentir, mais seulement si la garnison de Strasbourg se rendait prisonnière en Allemagne. Cette nouvelle condition dépassait toutes espèces de bornes, et les négociations durent être rompues.—Je ferai, plus tard, l'histoire du gouvernement de la défense nationale, ajoute le général Trochu, mais on ne pourra plus dire, dès maintenant, que le gouvernement de la défense nationale n'a rien fait pour la paix et rien fait pour la réunion de l'Assemblée nationale.

Nous avons voulu d'abord faire la paix. Puis, après Sédan, comme toute la France était livrée à toutes les colères, et à toutes les stupeurs, nous avons fait le plus grand effort pour réunir l'Assemblée nationale; nous l'avons voulu, et nous n'avons renié ce que lorsque nous avons eu la réponse de M. de Bismark. Et il a fallu que nous voyions s'élever le déshonneur entre nous et l'Assemblée nationale, pour qu'à dater de ce jour l'Assemblée nationale ne soit pas mise en demeure de sauver le pays. (Très bien! très bien!)

M. Germain: Il faut que la souveraineté populaire soit le seul principe qui domine le gouvernement. Il faut qu'il soit bien établi que la souveraineté réside seulement dans la nation, représentée par une assemblée librement élue. Paris n'a pas plus de droit qu'aucun autre ville de France d'imposer un gouvernement quel qu'il soit, à la France. Tel est le thème soulevé par M. Germain, et il part de ce principe, pour déclarer que le gouvernement du 4 septembre a usurpé sur la nation. Il ne récrimine pas contre lui, mais, le 4 septembre au soir, l'Assemblée nationale devait être convoquée. Le gouvernement de la défense nationale n'avait pas d'autre droit ni d'autre pouvoir. Il fallait convoquer cette assemblée plus tard, mais au 31 octobre, quand il n'y avait que les 2/3 des départements qui fussent envahis.

L'Assemblée nationale aurait été réunie dans les conditions du moment: si l'Assemblée avait été réunie alors, nous n'aurions pas été appelés à signer la paix que nous avons subie. (Applaudissements à droite.)

M. le général Trochu. — M. Germain a parlé de ma doctrine. Ma doctrine est absolument semblable à la sienne, sur le droit absolu de la nation de disposer seule d'elle-même. Je ne suis pas venu contester que le gouvernement de la défense nationale n'eût pas mieux fait d'appeler l'Assemblée nationale, même au risque de la voir investie par les Prussiens. J'ai voulu seulement dire que les circonstances étaient très difficiles; que vous examineriez la conduite du gouvernement de la défense nationale, et que si on le blâme, il peut bien plaider au moins les circonstances atténuantes. (Mouvements divers.)

M. Emm. Arago. — Je ne plaiderai pas, moi, les circonstances atténuantes. (Agitation et bruit.)

Un membre de la droite monte à la tribune pour demander si des paroles prononcées dans un bureau peuvent être apportées à la tribune parlementaire.

Plusieurs voix. — Oui! Oui! Parlez!

L'orateur déclare ne vouloir répéter ces paroles que si l'Assemblée l'y autorise. Il redescend de la tribune.

M. Voisin, rapporteur de la commission, veut ramener la discussion à son objet véritable qui est la proposition de M. Lefèvre-Pontalis. Il engage l'Assemblée à ne pas mêler la politique à une question d'affaires. D'ailleurs la question soulevée par le général Trochu viendra à son heure. Cela posé, M. Voisin rappelle les conclusions de la commission, tendant au rejet de la proposition de M. Lefèvre-Pontalis et développe les raisons qui lui paraissent militer en faveur de ces conclusions.

M. Berthauld réfute les objections du rapport et soutient sa proposition, à laquelle il propose de substituer un amendement.

M. Sane combat la révision proposée par M. Lefèvre-Pontalis comme inutile et dangereuse.

Les conclusions de la commission sont mises aux voix et repoussées. Conséquemment l'Assemblée décide qu'elle passera à la deuxième délibération.

LA BANQUE DE FRANCE ET LA COMMUNE.

Le *Journal des Débats* a reçu la lettre suivante :

Paris, le 21 mai 1871.

Monsieur,

"Le silence qui me paraît avoir été gardé, jusqu'ici, sur la situation de la Banque de France m'oblige à recourir à la publicité.

"Trop d'intérêts privés et généraux se rattachent à cet établissement, pour qu'il ne soit pas nécessaire de les rassurer. Surpris par les événements du 18 mars, la Banque est restée, à Paris, gardienne du crédit de la France, et de valeurs actives et inactives considérables. Après soixante-neuf jours de règne, de la Commune, c'est-à-dire de la terreur, elle est intacte.

"Aucune force armée n'a franchi son enceinte, malgré de nombreuses et graves menaces et tentatives, écartées ou déjouées.

"Défendant pied à pied ses encaisses, elle n'a cédé que devant les sommations violentes au nom du Comité de salut public qu'elle a livré, jour par jour, la solde de la ville de Paris, laissée par l'administration municipale, soit 2,000,000 fr., et, munie d'un réquisitoire de Versailles, la somme de 7,290,000 f.

"La ville de Paris ne trouvera pas que la somme de 7,290,000 fr. pour son compte ou pour celui de l'Etat, soit une avance excessive du pillage dont elle était menacée.

"Comment ce résultat a-t-il été obtenu? Simplement par le sentiment du devoir;

"Par le concours de ceux des membres du conseil de régence qui sont restés à Paris, malgré les menaces d'amener Bismarck contre eux;

"Par la ferme attitude et la cohésion du personnel, armé et non armé, de la Banque de France, et, s'il se déplace à ceux pour qui le lendemain du danger est le jour de l'ingratitude, par les concours du délégué de la Commune, qui, sans s'immiscer dans l'administration de la Banque, désirait à toute réquisition, pour tout ce qui pouvait intéresser la conservation de ce grand établissement.

"Peut-être, un jour, pour éclairer l'opinion rendrai-je compte de ces deux longs et douloureux mois; mais je ne ferai la part du mérite de personne, tout le monde ayant fait son devoir.

"Veuillez agréer, monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le sous-gouverneur de la Banque de France, MARQUIS DE PLŒUC.

—A l'Ecole-Militaire, on a trouvé les archives de la Société Internationale. Ces archives, apportées au général de Cissey, ont été envoyées au maréchal de Mac-Mahon.

Elles contiennent des documents d'une importance capitale, et compromettraient, paraît-il, certaines personnes que l'on croyait étrangères au mouvement du 18 mars. Tous ces papiers vont être l'objet d'une étude sérieuse, et très probablement ils seront publiés.

Une perquisition opérée au domicile de M. Delescluze aurait fait découvrir également des documents très importants, qui pourraient bien entraîner de nombreuses arrestations en province.

CHRONIQUE LOCALE.

LES ÉCOLES PUBLIQUES.—Les exercices de clôture des écoles publiques pour le Deuxième District et pour une partie du Troisième District ont eu lieu hier. Sur l'invitation des professeurs nous avons assisté aux examens des institutions suivantes: "Ecole des Remparts pour les filles", "de Bienville pour les filles", "de la rue Robertson pour les filles", "de la rue Claiborne pour les garçons", "de la rue Ste-Anne pour les garçons", "du chemin du Bayou pour les filles", "Ecole de Beauregard pour les filles", c'est tout ce qu'on pouvait visiter en un jour, vu le peu de temps alloué pour les examens.

Depuis une quinzaine de jours les professeurs étaient occupés à interroger leurs élèves pour leur assigner des classes à la rentrée après les vacances et pour choisir ceux qui avaient assez fait de progrès pour passer aux écoles supérieures. D'après ce que nous avons vu, nous ne saurions dire au juste non pas précisément la valeur de l'enseignement donné aux enfants, mais bien le profit qu'ils en ont tiré. Les sujets interrogés étaient de très jeunes enfants et certes il a fallu se donner grand-peine pour les mettre en état de faire quelque figure dans des examens publics, consistant en compositions, récitations et dialogues.

Les écoles sont grandement tombées depuis un an; ce qu'il faut attribuer à la législation que nous avons combattue si souvent dans ce journal. Le système a perdu l'estime du public et sa décadence a été marquée. Ce fait est reconnu et déploré par quelques-uns des plus anciens et des plus habiles professeurs des écoles, qui n'ont pu s'opposer à ces innovations hardies par lesquelles le système a été frappé de discrédit.

On attribue généralement la décadence dont nous parlons à l'amalgamation des races, et à l'abolition de l'enseignement du français, surtout dans les écoles du Second et Troisième District.

Dans toutes les écoles que nous avons visitées hier, il y avait des enfants de couleur. Ils sont généralement très clairs et la plupart pourraient passer pour blancs. La conséquence de cette introduction a été que tous les parents blancs qui pouvaient payer une école particulière n'ont pas manqué d'y envoyer leurs enfants. La discontinuation de l'enseignement du français a aggravé le mécontentement. Nous n'avons pas encore de statistique indiquant la diminution du nombre des élèves depuis l'adoption et la mise en pratique de ces nouveautés, mais cette diminution est considérable dans chacune des écoles. Nous apprenons qu'à l'école Bienville, pour les garçons, la réduction du nombre des élèves a été environ de la moitié.

Comme si les antipathies de race n'étaient pas suffisantes pour engendrer la discorde dans les écoles et le mécontentement dans le public, on a introduit des chants de nature à faire naître des préventions contre l'unité du pays. On a appris des enfants quelques chansons de circonstance peu favorables que l'indifférence envers les hommes qui ont pris part à la guerre civile. Pendant que nous étions à l'école de la rue des Remparts, on a fait chanter aux enfants deux "chansons loyales". "Columbia, the Gem of the Ocean" et le "Flag of our Union" et les pères de quelques-uns de ces chanteurs enfants sont tombés sous le drapeau des "Stars and Bars." Mais ce n'est pas tout.

Il parait qu'on veut imposer à la génération qui s'élève une instruction plus radicale encore au moyen de l'histoire de Willson, une des publications de Harper. Cet ouvrage a été choisi comme livre d'instruction, justement sans doute parce qu'il est rempli de calomnies contre le Sud et d'assertions grossièrement fausses. L'histoire de Willson représente le peuple du Sud comme vicieux et barbare.

A cet égard, du reste, nous n'avons pas la prétention d'apprendre quelque chose de nouveau à nos lecteurs. Le radicalisme porte les fruits qu'il devait porter. Seulement, nous espérons que l'arbre n'aura pas le temps de pousser de longues racines et qu'un vent réparateur emportera bientôt et racine et tronc et tête.

AFFAIRE DU MEURTRE DE L'ANNONCIATION. — On entend les témoins à décharge. Michael Tracy témoigne du bon caractère de Garvey qu'il connaît depuis 15 ans. Il l'a employé et en a toujours été satisfait.

Thomas Ward dit qu'il connaît l'accusé depuis 19 ans. Il a demeuré dans son voisinage et l'a toujours apprécié comme un caractère paisible et doux. C'est un père de famille.

Charles Boyle connaît Garvey depuis 1854. Il a toujours remarqué chez lui un caractère paisible et égal.

D'autres témoins parlent dans le même sens.

Aucun témoignage n'a été produit en faveur de l'accusé Earle. Il paraît avoir fait grand fond sur sa déclaration volontaire reçue par le coroner. On se rappelle que cette déclaration était conçue de manière à jeter tout l'odieux du meurtre sur Garvey et à produire l'impression que lui, Earle, avait été artificieusement et graduellement conduit à être le complice d'un meurtre quand il n'avait pensé qu'à commettre un vol sans homicide.

Le jury, entièrement composé d'hommes de couleur, semble avoir correctement analysé la confession d'Earle et il a conclu que l'homme qui habitait la même maison que la femme assassinée, connaissait mieux les lieux, les habitudes des époux Solinger et ce qu'ils pouvaient avoir d'argent que l'homme qui habitait de l'autre côté de la rue, et conséquemment ces jurés après une délibération de vingt minutes seulement sont rentrés en cour avec un verdict absolu de "coupables" contre les deux accusés, Earle et Garvey, lequel verdict emporte la peine capitale.

Ainsi la vieille Mme Solinger sera vengée, mais la somme volée, somme considérable, dit-on, sera perdue, bien que l'arrestation des criminels ait eu lieu le lendemain même de la perpétration du meurtre. Ils n'ont pas eu le temps de dépenser cet argent. En quelles mains se trouve-t-il?

DESTRUCTION D'UN BATEAU DRAGUEUR PAR LE FEU.—Comment un bateau qui est toujours sur l'eau peut-il se laisser brûler? Rien n'est plus commun que ces sortes d'accidents, néanmoins, et les compagnies d'assurance perdent comparativement autant, et peut-être plus, avec les incendies sur rivières qu'avec les incendies sur terre. Hier matin, vers les 3 heures, le bateau dragueur No 1, appartenant à D. F. Kenner et mouillé près du pont sur le Canal Neuf, à Lake House, où il creusait un nouveau canal, a pris feu et avait brûlé jusqu'à la ligne de flottaison avant qu'on fût à même de combattre l'incendie. Peut-être n'y avait-il personne à bord. Ce bateau était un des meilleurs de la Compagnie et valait, dit-on, $40,000. Nous ignorons entièrement la cause de sinistre.

DÉTOURNEMENT. — Le chef de police Badger offre une récompense de $200 pour l'arrestation de James Hogan, teneur de livres de M. D. C. Johnson. On suppose qu'il a détourné une forte somme d'argent. On donnera aussi à celui qui l'arrêtera 25 pour cent de l'argent qu'on trouvera sur lui.

ARRESTATION DE MEURTRIERS.—Avant hier, l'officier Murphy, de la police du port, sur la demande d'un officier de la police de Mobile, a arrêté Thomas Moran, A. V. Post et Jack Murphy, qui sont accusés du meurtre de Jim Giverney, dans cette ville, le 17 du courant. Aussitôt après le meurtre, les hommes s'enfuirent à la Nlle-Orléans où ils furent suivis par l'officier en question et arrêtés comme nous l'avons dit. Ils vont maintenant repartir pour Mobile sous la garde de l'officier qui a mis la main sur eux.

VOL.—La résidence de M. Samuel, rue St. Charles No 486, a été visitée mercredi dans la nuit par un, on ne sait qui; mais ce qu'on sait c'est qu'une montre et une chaîne d'or, d'autres articles de valeur et une somme d'environ $200 ont disparu. Il parait que le voleur s'était introduit dans la maison en montant par-dessus une barrière et en forçant une porte donnant sur la cour. Personne ne l'a vu ni entendu.

TROUVÉ NOYÉ.—Le corps d'un homme inconnu a été trouvé sur la rive droite du fleuve, dans la paroisse de Jefferson, mercredi, et le coroner de cette paroisse a fait une enquête. On n'a remarqué sur le corps aucune marque de violence et le jury a supposé que l'homme était mort de fatigue. Des lettres et [illegible] trouvées sur lui [illegible] riche famille [illegible] pas identifié [illegible].

PROBABLEMENT NOYÉ.—Hier vers une heure du matin un homme est tombé du navire "Conqueror" dans le fleuve, devant la rue Dumaine et l'on suppose qu'il s'est noyé.

PAR LE TELEGRAPHE.

Dépêches transmises à "l'Abeille."

Visite des Princes d'Orléans au Comte de Chambord.

Les réfugiés d'Alsace et de Lorraine.

L'Assemblée leur concède des terres en Algérie.

Protestation des Lorrains et Alsaciens de San Francisco.

Ils entendent rester Français.

Gambetta refuse de reconnaître les pouvoirs de l'Assemblée.

Triple alliance pour le maintien de la paix en Europe.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Paris, 22 juin—Le duc d'Aumale est arrivé à Calais et il arrivera à Paris ce soir.

On dit que le maréchal Mac Mahon a retiré sa démission de commandement de l'armée.

Le ministère des finances est installé au Louvre, à Paris.

Berlin, 22—Quatre wagons remplis de soldats sur le chemin de fer de Leipzig ont déraillé. Deux officiers et 21 soldats ont été tués et un officier et 40 soldats blessés.

Londres, 22—L'Assemblée de France a passé une résolution qui accorde des terres aux réfugiés d'Alsace et de Lorraine.

Le parlement autrichien a voté 200,000 florins de fonds secrets. Le gouvernement demandait 60,000 florins de plus en raison de la propagande faite par la société internationale.

Un ouragan a détruit la récolte de coton aux environs de Buda dans le district de Surat. La perte sera d'un demi-million sterling.

L'Assemblée de France continuera à siéger pendant les élections.

La mortalité augmente à Paris en conséquence de l'arrivée des réfugiés des provinces cédées. Il n'y a cependant ni choléra ni typhus.

Paris, 22—le matin—Le *Journal des Débats* propose l'élection d'une seconde Chambre par les conseils généraux; cette Chambre ressemblerait au Sénat du régime qui n'est plus.

Les cantinières ont quitté Paris hier pour gagner l'embouchure de la Seine.

Paris, 22—On dit que Gambetta refuse de reconnaître le mandat de l'Assemblée. Il déclare que l'Assemblée a cessé d'exister aussitôt après la ratification du traité de paix.

Des souscriptions pour un nouvel emprunt français seront ouvertes lundi prochain.

M. Magne, ministre des finances sous l'empire, est candidat aux élections de la Dordogne.

Lissagaray, membre de la Commune, qu'on avait cru mort, a été arrêté.

On dit que Mac Mahon a renoncé à son intention de se démettre du commandement de l'armée.

Les candidats du département du Nord pour l'Assemblée sont le gén. Faidherbe et M. Testlin, républicains, MM. Devendochel et Dupont, légitimistes.

Il n'est pas vrai que M. Lefranc soit allé en Angleterre.

Londres, 22—Le *Morning Post* dit: Il y a un accord entre les gouvernements d'Allemagne, d'Autriche et de Prusse pour le maintien de la paix en Europe.

Londres, 23—Le comte de Paris partira pour Paris, vendredi, et ira de compagnie avec le duc d'Aumale et le prince de Joinville, faire une visite au comte de Chambord.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 22—Des bureaux de poste ont été établis à Belair, Grande-Prairie, Pointe Michel, dans la paroisse Plaquemines et à la station de Drew, paroisse St. Bernard.

M. Kingsbury a été nommé agent local de la malle au débarcadère de la Rivière Rouge.

Le service de la malle entre la Nlle-Orléans et Vicksburg sera de trois fois au lieu de deux fois la semaine, à partir du 1er juillet.

NOUVELLES DIVERSES.

Nashville, 22—Deux convois de passagers se sont heurtés près de la station de McEvans, sur le chemin de Nashville et Nord-Ouest. R. M. Voss a été tué.

New York, 22—Les négociants et courtiers en thé, café et sucre ont résolu de former un bureau pour se protéger contre les manœuvres déshonnêtes.

Louisville, 22—Une dame étant allée cueillir des mûres avec 4 enfants a été attaquée par Preston et renversée par un noir nommé Moses Jackson qui l'a renversée, l'a presque étranglée et a essayé de l'outrager. Il a été effrayé par l'approche d'un jeune garçon qui a menacé de tirer sur lui. Le nègre a été emprisonné faute de $2,500 de caution.

Memphis 22—Le chemin de fer de Memphis et Selma a été hypothéqué à Ira M. Hill de Memphis, Porter King de Marion, Ala., et à As. Humphrey de Columbus du Miss, pour assurer les bonds de première hypothèque.

Philadelphie, 22 — Une explosion, qui a été entendue à plusieurs milles à la ronde, vient d'avoir lieu dans la partie sud-ouest de la ville. Cet incident a été causé par un immense feu dans la raffinerie Atlantique d'huile de charbon qui brûle maintenant.

San Francisco, 22—Les natifs de l'Alsace et de la Lorraine, demeurant en Californie, protestent contre la cession de ces provinces à l'Allemagne, et sont déterminés à rester citoyens français.

Le steamer Moses Taylor est arrivé d'Honolulu. Un de ses conduits de vapeur a fait explosion le 20 mai. L'ingénieur Hatteson, deux chauffeurs, deux passeurs de charbon et un autre employé ont été tués. Leurs corps ont été ensevelis en mer. Le navire a continué sa course avec une seule chaudière.

Les grévistes d'Aladona ayant occasionné une suspension des travaux dans les mines, et les autorités refusant d'agir contre eux, le premier régiment des gardes nationaux est parti pour les disperser à tout hasard.

Cincinnati, 22—Le concert proposé par les Catholiques, pour terminer dimanche soir la célébration de l'anniversaire pontifical a été déclaré par le maire Davis comme une violation à la loi et il ne sera pas permis.

Chicago, 22—Une dépêche de South Bend, Ind., dit que le vice-président Colfax recouvre promptement sa santé et qu'il sera bientôt aussi bien portant que jamais.

New York, 22—Arrivé: City of Baltimore. Espèces expédiées, aujourd'hui: $880,000 en doubles aigles.

Wilkesbarre, 22—Quelques 40 mineurs ont été temporairement emprisonnés dans la terre, hier, par l'éboulis de la Mine Empire, à plusieurs milles d'ici. Ils ont tous été retirés et l'on espère qu'ils vivront.

San Francisco, 22.—Un procédé pour combiner le fer et le cuivre a été découvert. Cette combinaison produit une matière plus dure que le fer. Une compagnie se forme pour mettre le procédé à l'épreuve.

Boston, 22—Le conseil exécutif du bureau national de commerce tient des conférences ici dans le but de recommander divers sujets à la réunion générale du Bureau à St-Louis, en décembre. Les séances ne sont pas publiques, mais on sait que nos relations commerciales avec le Canada sont un sujet prédominant de discussion.

Philadelphie, 22—Le feu, ce soir à été causé par l'explosion de l'usine à gaz de la ville. Il a gagné l'usine Atlantique pour les chandelles et cette usine brûle actuellement. On dit qu'on y perdra 150,000 barils d'huile.

MARCHES EUROPEENS.

Liverpool, 22, soir. — Coton plus facile; Orléans 8 3/8 à 8 3/4; ventes 15,000 balles.

MARCHES AMERICAINS.

New York, 22—Argent plus actif et plus haut, 4 à 6. Sterling calme. Or 112 1/4 à 112 3/8.

Coton lourd et nominal. Ventes 900 balles; upland 20 1/8.

Savannah, 22—Coton en bonne demande [illegible] balles; stock [illegible].

Mobile, 22—Coton [illegible] 19 1/2; [illegible].

Charleston, 22—Coton lourd [illegible].

Galveston, 22—Coton [illegible] balles; stock [illegible].

St-Louis, 22—Farine [illegible].

Louisville, 22—Coton [illegible].

NOUVELLES DES RIVIERES.

Vicksburg, 22—Descendant le R. E. Turner, Jas. Howard, Olive Branch, H. C. Yeager. Temps clair et chaud. Le fleuve baisse.

NOUVELLES DES PASSES.

Passe Sud-Ouest, 22 6 h. p. m.—Baromètre 30 : 10, vent d'Ouest léger. Pas d'arrivage.

Passe à la Loutre, 22, 6 h. p. m.—Arrivé: steamer Hudson, d'Apalachicola.

Dépêches d'hier soir.

Washington, 22—La convention républicaine d'Etat de l'Ohio a adopté des résolutions endossant l'administration, favorisant un tarif protecteur pour tout le monde, et une amnistie générale aussitôt que possible.

La convention républicaine de l'Iowa a nommé C. C. Carpenter et adopté des résolutions de protection sur la base du revenu. Ces résolutions favorisent aussi l'annexion de San Domingo quand le peuple de ce pays le désirera, et endossent l'administration du président Grant.

A Portland, Oregon, un nègre accusé d'avoir déshonoré une fille blanche, a été tué pendant dans le logis des témoins, par le père de la fille.

Le shérif de Portland, n'ayant pas réussi à quelque chose de satisfaisant, les habitants, déguisés en Indiens, ont rempli eux-mêmes les fonctions du shérif.

A la foire de tabac à St-Louis, les Etats de la Virginie, du Kentucky, Ohio, Tennessee, Louisiane, Texas, Mississippi, et Missouri sont représentés. L'exposition est assez pauvre. Aucun prix de Louisiane n'est réclamé.

Un ouragan à Scranton, Indiana, a emporté à quelques pas une maison contenant une famille. Le père a été tué, le fils et la fille ont été grièvement blessés et cinq autres membres de la famille ont eu de légères contusions.

Les démocrates de Californie ont renommé Haight, sur la plateforme opposée à la subvention des chemins de fer. Les résolutions adoptées s'opposent à l'immigration chinoise, acceptent les résultats de la guerre et la Constitution telle qu'elle est maintenant.

Mme Vallandigham n'est pas encore assez revenue à elle pour reconnaître les amis intimes qui l'entourent.

Londres, 22—Le ministre des colonies a déclaré, dans les Cortès espagnoles, que l'Espagne garderait Cuba aussi longtemps qu'elle aurait des hommes et des armées pour défendre l'île.

Le ministre de l'intérieur en Italie a ordonné la dissolution de tous les chapitres de la société internationale dans l'Etat.

C'est la récolte des noix muscades et d'autres épices qui a été détruite à Banda, Malay, et non la récolte de coton à Banda, Inde.

Paris, 22—Les rentes continuent à baisser. Elles sont maintenant à 53, 25.

FAITS DIVERS.

LE RECRUTEMENT DE LA COMMUNE.— On lit dans un journal :

Derrière la mairie, dans un terrain vague, sont encore quarante cadavres de jeunes gens du quartier qui ont mieux aimé mourir fusillés que de servir la Commune. Les insurgés ont été les prendre chez eux dans les premiers jours de la semaine dernière et les ont conduits en cet endroit, sans leur dire ce qu'on allait faire d'eux. Arrivé à ce point le cortège s'est arrêté, les réfractaires ont été mis sur deux rangs, puis un officier s'est détaché de l'escorte et leur a demandé s'ils consentaient à marcher contre les troupes de Versailles.

—Non! Non! ont répondu d'une même voix les quarante jeunes gens.

Et aussitôt l'officier a commandé le feu.

L'un de ces malheureux, tout défiguré, a eu pipe entre ses dents.

—Voici un épisode curieux qui est raconté par le *Paris-Journal*:

Le 22 mai, au moment où les élèves sortaient du collége Charlemagne, on les arrêta, et tous ceux qui avaient environ quinze ans furent armés malgré leur résistance.

Un entre autres, le fils d'un boulanger, ayant dit qu'il jouait du piston, reçut un clairon avec ordre de suivre un général de la Commune. En vain l'enfant demanda à ce que l'on prévint chez lui: ce fut inutile. Il fallait marcher, et l'enfant marcha sonnant la trompette d'ordonnance.

—A la fin du jour, il fut ramené à l'Hôtel-de-Ville, où il passa la nuit, et le lendemain, le délégué Delescluze—ayant appris que le général La Cécilia s'était réfugié à Montmartre refusant de marcher à l'ennemi—chargeait l'enfant de porter à Dombrowski l'ordre de fusiller La Cécilia.

On ne se méfiera pas d'un enfant, avait pensé Delescluze. Il se fit déjeuner avec lui, et bien déjeuner même, puis il se fit partir en lui disant qu'il n'aurait pas de fait le soir à six heures, à la fusiller.

L'enfant partit et alla directement chez son père qui le cacha, et c'est peut-être ainsi que si La Cécilia est fusillé, ce ne sera pas par l'ordre de Delescluze.

—Le *Siècle*, le *Temps*, l'*Opinion nationale*, le *Bien Public*, le *National*, la *Politique*, l'*Avenir national*, la *Cloche*, l'*Indépendance* se prononcent en faveur de la République.

La *Liberté* se déclare médiocrement occupée des "formes de gouvernement." Elle estime que "le meilleur est celui qui, issu du suffrage universel, reste fidèle à son origine et se maintient par la liberté, en puisant son autorité et sa force dans les lois, qu'il respecte, et les fait appliquer sans faiblesse et sans arbitraire."

Les anciennes feuilles impérialistes, telles que le *Constitutionnel* et la *Patrie* se bornent à exprimer des vœux énergiques pour le rétablissement de l'ordre; elles n'ont pas abordé, jusqu'ici, la question de forme du gouvernement.

Le *Moniteur universel* peut être rangé dans la même catégorie, avec cette différence, toutefois, qu'on ne saurait lui attribuer aucune arrière-pensée de restauration bonapartiste.

Le nouveau journal paru hier soir et qui s'appelle le *Tricolore*, propose la candidature du duc d'Aumale, à la présidence de la *République française*; car le *Tricolore* est d'avis que la "République peut et doit être à tout jamais établie dans ce pays; qu'elle seule peut panser les plaies de la patrie."

D'après le tableau officiel, près de 5,000 pompiers venant de quatre-vingt-dix villes et communes de France sont accourus à Paris au premier signal; mais nous devons constater que la Seine-Inférieure et l'Eure sont les deux départements qui ont le plus généreusement contribué au sauvetage de la capitale.

— Le colonel faisant fonctions de grand-prévôt, à la place du Châtelet, a constaté que, sur six cents détenus arrêtés dans le dernier coup de filet donné dans le quartier du Père-Lachaise, il y avait quatre cent cinquante étrangers, la plupart Belges ou Anglais.

— On a découvert les papiers de Félix Pyat; et parmi eux beaucoup de lettres demandant l'exécution de tous les otages.

— Les fédérés avaient rempli l'église de Belleville de poudre et de pétrole, et chargé un des leurs d'y mettre le feu. Celui-ci, heureusement, était dans un état d'ébriété tel, qu'au lieu de s'acquitter de sa sinistre besogne, il s'endormit dans un confessionnal, où il fut découvert par quelques hommes de la légion étrangère.

—Le château de Laplace, à Arcueil-Cachan, que les Prussiens avaient respecté, a été pillé et saccagé par une bande d'insurgés du quartier Mouffetard.

Les manuscrits du célèbre astronome ont été jetés dans la Bièvre. On a repêché le célèbre ouvrage qui a pour titre: la Mécanique céleste, écrit de la main de l'auteur.

La bibliothèque, qui était riche en livres rares et précieux, a été complètement dévastée.

— Les obsèques de Gustave Chaudey, qui a été assassiné par les insurgés, ont eu lieu au cimetière de Montmartre. Des discours ont été prononcés par MM. Henri Brisson, Arago et Henri Martin.

—L'*Opinion nationale* donne le *fac simile* d'une pièce trouvée sur le corps d'un insurgé tué à la mairie du 11e arrondissement.

Ce document qui porte l'estampille du commandant de l'Hôtel-de-Ville et du général commandant la place, est ainsi conçu:

"Incendiez le quartier de la Bourse; ne craignez pas."

L'ordre est signé: le lieutenant-colonel Parent.

PARIS BRULÉ.—L'état-major général du maréchal Mac-Mahon estime à plus de 2000 le nombre des fûts de torpilles qu'il a été possible jusqu'ici de compter dans Paris.

CLUB D'ESCRIME DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.—Le Club d'escrime de la Nouvelle-Orléans, établi rue Royale No 189, est, comme nous l'avons dit, la seule institution consacrée aux exercices du corps dans une ville de deux cent mille âmes. Rien n'est plus salutaire que l'escrime, surtout pour les jeunes gens ou les hommes qui ont des occupations sédentaires. Il nous semble donc que le club devrait être un grand cercle. Cependant, malgré quelques adjonctions récentes, il reste encore des places vacantes pour arriver au chiffre maximum qui est fixé à 40 membres. Notez bien que deux professeurs de talent, dont la réputation est faite depuis longtemps, étant attachés au club et qu'il est presque inutile de citer pour faire la perfection de ces membres dans la science de l'escrime, MM. Gilbert et Gustave Bonaparte, qui ont déjà formé de nombreux élèves, sont bien connus, et il nous suffit de les nommer pour ne plus dire que le club n'aurait pu faire un meilleur choix.

COMPAGNIE DU GAZ.—On verra par un avis de trésorier, que le Conseil des directeurs de la compagnie du Gaz a déclaré un dividende de six dollars par action, payable à partir du 25 juillet.

Décédé hier, à l'âge de 67 ans, JUAN FLORES, né à [illegible] (Espagne). Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de ses fils, Manuel et Vicente Flores, et ceux de Manuel Prados, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, 23 du courant, à quatre heures de l'après-midi. Le convoi partira de la Loge de la Persévérance, au coin des rues Dumaine et St. Claude. Les amis et les frères sont invités. De la part de ses fils, Manuel et Vicente Flores.

Nlle-Orléans, 23 juin 1871.

Falleció ayer, á la edad de 67 años, JUAN FLORES, natural de [illegible] (España). Los amigos y conocidos del difunto y de sus hermanos, Manuel y Vicente Flores, y de Manuel Prados, se sirven asistir a su entierro, que tendrá lugar hoy, 23, á las cuatro de la tarde. El cuerpo será conducido de la Logia Perseverancia, esquina de las calles Dumaine y San Claudio.

N. Orleans, y junio 23 de 1871.

De parte de sus hermanos, Manuel y Vicente Flores.

AVIS.

Les officiers et les membres de la LOGE LOUISIANE No. 1, sont priés de se réunir à la Loge de la Persévérance, au coin des rues Dumaine et St-Claude, pour assister aux funérailles de leur Frère JUAN FLORES, cette après-midi, à quatre heures. Les membres de l'Ordre sont respectueusement invités à assister.

Par ordre du Jno. H. MANUEL, W. C.

E. J. SULLIVAN, S. et T. S.

Club Español.

LOS miembros que lo componen se reunirán HOY, á las 4 de la tarde, en el local de la Logia Perseverancia, esquina Dumaine y St. Claude, con el objeto de acompañar á su última morada los restos mortales de nuestro socio JUAN FLORES. Se les encarga puntualidad.

Por orden del Presidente.

V. G. FERNANDES, Secretario.

23 juin—1t

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ U∴

LOGIA LOS AMIGOS DEL ORDEN No. 4 F∴ & A∴ M∴

Los Her∴ que componen esta Logia se servirán reunirse HOY, á las 4 p.m. de la tarde, en el local de la Perseverancia, esquina Dumaine y St. Claude, para acompañar á su última morada los restos mortales de nuestro Her∴ JUAN FLORES, quedando, por ahora, á las 12 1/2 de la mañana, á la casa de su mortuorio.

Quedan convidados igualmente todos los Her∴ del Orden en general y los de la Logia [illegible].

Por orden del V∴ M∴

MANUEL J. BLAMIS, Sec.

N. Orleans, 23 junio 1871. 23 juin—1t

NATTES FRAICHES DE CHINE.

Entrepôt de Thé, No 17 de la rue de Chartres.

700 rouleaux nattes blanches, à carreaux et fantaisie—comprenant toutes les meilleures qualités et couleurs, venant d'être débarquées et qui sont offertes à bas prix, EN GROS et en détail.

A. BROUSSEAU & CO.

GRANDE FETE DE TIR

—AU—

JARDIN MAGNOLIA (BOUT DU BAYOU),

Dimanche et Lundi, 25 et 26 Juin,

Donnée par la SOCIÉTÉ SUISSE DE TIR.

TOUS les amis tireurs sont respectueusement invités à assister à cette fête.

Les prix d'honneur seront exposés, durant la fête, dans la maison de tir.

La distribution des prix aura lieu lundi soir, 26 juin.

Les exercices commenceront le matin, à 8 heures, et seront continués jusqu'à midi, et dès 1 heure jusqu'au coucher du soleil.

B. HERRMANN, Secrétaire.

Soirée Musicale

Donnée par les élèves de Mme HUBE, AU BÉNÉFICE DES INONDÉS.

Salle de la Famille Union, Rue des Remparts, entre Dumaine et St-Philippe,

Samedi, 24 Juin, à 7 1/2 heures P. M.

Prix du billet $1 00.

On peut s'en procurer chez les principaux marchands de musique.

NOTICE.

Nouvelle-Orléans, 21 juin 1871.

Au Capt. T. S. Williams, Président de la Compagnie d'Assurance sur la Vie des Annonces.

Mon cher monsieur,—Ayant eu le malheur de perdre, hier, mon meilleur cheval par suite d'un coup de soleil, il m'est agréable de reconnaître publiquement combien votre Compagnie a été prompte à me payer le montant total du prix du cheval que j'avais fait assurer. Aussitôt que votre inspecteur a pu se convaincre des circonstances qui ont amené le décès, votre Trésorier m'a remis un check pour le montant de l'évaluation de l'animal ($35) et ce, deux heures après.

Cette disposition de votre part d'éviter des délais dans le règlement des réclamations d'assurance, ces recommandera, par ce fait, votre Compagnie à la faveur de toute cette communauté.

En conséquence, je ne puis que recommander à tous ceux ayant des animaux à assurer de profiter des avantages offerts par la Compagnie d'Assurance sur la Vie des Animaux, compagnie dont vous êtes le Président, et dont la promptitude à payer ce que vous avez fait, justifie ma confiance.

JOHN CONNOLLY.

Bureau de la Compagnie d'Assurance sur la Vie des Animaux, de la Nlle-Orléans, rue Carondelet, No 22.

LE PRÉSIDENT et les membres des Polices d'Assurance sur la vie des animaux, ont réglé que ces réclamations dans cette Compagnie, sont, par le présent, avisés que le Conseil des Directeurs a voté une remise [illegible] pour payer l'assurance [illegible].

W. J. JOHNSON, Secrétaire et Trésorier.

Génisses.

Deux génisses sont venues, vers le 5 juin, sur la propriété du soussigné. Le propriétaire peut les réclamer en payant les frais.

W. GRILLO, Coin Canal Marigny et des Champs, Troisième District.

Banque Métropolitaine de Prêts, Epargnes et Garanties,

114............St-CHARLES............114

CETTE banque fait des Avances libérales, sur toute espèce de garanties collatérales, pourvu qu'elles soient ou restent jusqu'au paiement, d'un commun accord, au dépôt; les dépôts ou les prêts qu'elles feront. Il sera payé des dépôts un intérêt à 6 pour cent. Il y a des bons spéciaux pour les acheteurs qui concèdent aux planteurs.

AVIS AUX ACTIONNAIRES.

Bureau de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

21 juin 1871.

LE 20 du courant, à une assemblée des Directeurs de cette Compagnie, il a été déclaré un dividende de six dollars par action—dividende qui provient des bénéfices des six derniers mois et sera payé à partir du 17 juillet. Les livres de transfert seront fermés du 13 au 17 juillet inclusivement.

W. B. BROWN, Trésorier.

Au Public.

M. MICHEL LION remercie le public qui a afflué dans ses vastes magasins depuis cinq jours, à l'occasion de sa grande Liquidation à 40 pour cent AU-DESSOUS DU PRIX COUTANT. M. Lion est jaloux de conserver sa bonne réputation, c'est-à-dire que depuis vingt ans qu'il fait des affaires dans cette ville, il a toujours payé 100 cents au dollar.

En conséquence, il prévient le public trop confiant que quelques trafiquants dont la probité plus que douteuse se cache par l'emploi de poteaux en erreur, habitués depuis longues années à pratiquer le HUMBUG sur UNE VASTE ECHELLE avec, à vendre un grande avance de vente.

Vous voilà prévenus, ne vous laissez pas tromper. Adressez-vous toujours aux maisons au Grand Drapeau des CENT MILLE PALETOTS. Voyez notre grande annonce.

MICHEL LION.

197 et 199, Vieille-Levée.

A Vendre.

UN MOULIN A CANNES, actuellement à Napoleonville, Lou. d'une capacité de cinq [illegible] à vendre à meilleur marché qu'il ne pourrait être acheté à la Nlle-Orléans et livré [illegible].

G. L. WHITCOMB, agent, No 40 de la rue Carondelet.

Sucre.

ON peut voir au No 60 de la rue de Chartres le Réservoir pour produit de M. T. Maister. Cet appareil a reçu, à la saison dernière (70-71), la consécration d'une heureuse pratique en Louisiane, des applications que cette pratique a suggérées.

M. T. Maister se tient à la disposition de MM. les habitants sucriers qui voudront faire usage de cet appareil à faire leurs commandes dès maintenant. S'adresser au No 60 [illegible].

Pour plus amples renseignements et une notice sur le sujet, s'adresser au Bureau indiqué ou à T. MOLINIER, Lock Box 262, N. O. P. O.

Avis.

LE docteur ORIARD informe sa clientèle, que les CONSULTATIONS auront lieu dorénavant, le matin de 8 à 10 heures, au No. 181, rue de Bourbon.

Bureau des Importer's Bonded Warehouse Co.

Encoignure des rues Canal et Peters. Nlle-Orléans, 20 juin 1871.

UNE élection de cinq Directeurs pour servir l'année 1871—1872 aura lieu au Bureau de la Compagnie le LUNDI, 3 juillet prochain, de midi à une heure.

JNO. GUERNON.

Le Directory d'Edwards.

LE Directory de la ville de la Nouvelle-Orléans, par Edwards, (1871) est maintenant prêt pour être livré; les personnes qui ont souscrit [illegible].

SOUTHERN PUBLISHING Co.

MANUFACTURE DE CIGARES

—DE—

J. Bollester,

Encoignure Chartres et Bienville.

[illegible]

Grand Sacrifice !

AUX CENT MILLE PALETOTS

Bon marché sans précédent.

ACCOUREZ TOUS, QUE TOUT LE MONDE EN PROFITE.

MICHEL LION,

197 et 199 rue Vieille Levée, en face du Marché Français.

AYANT gagné $10,000 à la dernière Grande Loterie de la Havane, (étant porteur d'une partie du No. 1,900) qui gagna le gros lot, le Président d'informer le public de la Nouvelle-Orléans et celui de la campagne qu'il a l'intention de quitter son commerce de détail et de liquider ses marchandises à un prix très bas.

Désirant l'encourager en nombreuses clientèle du patronage libéral dont elle l'a toujours honoré et faire profiter tout le monde de sa chance, M. Lion procédera, à partir de

Samedi 17 juin, et pendant les 60 jours suivants, à la vente de son énorme stock

D'habillements confectionnés,

Estimé à plus de $100,000,

A 40 pour cent au-dessous du prix coûtant, pour du comptant.

Son stock comprend un choix considérable d'habillements tout faits pour hommes et jeunes gens.

Il laissera rien à désirer sous le rapport de la qualité et de la coupe, la maison n'ayant jamais employé que des coupeurs et des ouvriers de premier ordre. Aussi, grande quantité de Chemises, Blanches et de couleur, Faux Cols, Caleçons, Chaussettes, Cravates, etc.

Un Grand Assortiment de Chapeaux pour Hommes et Enfants.

Aussi, à vendre, l'installation du Magasin, comprenant Comptoirs, Vitrines, Coffre-fort, Bureaux d'office, Installation du Gaz, 15 Machines à Coudre et tout le matériel nécessaire à la manufacture de vêtements de premier ordre. Conditions libérales.

☞ Surtout ne confondez pas les Magasins. Un grand drapeau, avec l'inscription "Aux Cent Mille Paletots," vous indiquera la place au Bon marché sans pareil.

Association de l'Hôtel St. Louis.

LE bureau de cette Association est maintenant ouvert, dans la bâtisse de la rue Royale, près l'encoignure de St. Louis, de 10 à 2 heures. Les souscripteurs au capital sont invités à venir y signer la charte de l'Association et à payer le premier versement de 10 pour cent. c'est-à-dire 25 par action, d'ici au 15 du courant.

Des livres de souscription au capital de l'Association sont ouverts au même bureau.

Nlle-Orléans, 12 juin 1871.

E. F. MIOTON, Président.

Bureau de l'Association de l'Hôtel St. Louis.

LE 2 juin courant, à une réunion des Directeurs de l'Association de l'Hôtel St. Louis, M. E. F. Mioton a été élu, à l'unanimité, Président de cette Association.

Nlle-Orléans, 22 juin 1871.

E. F. MIOTON, Président.

Ne pas Confondre Humbug avec Réelle Liquidation.

Depuis l'ouverture pour la liquidation, la maison

C. LAZARD,

168 Vieille-Levée, encoignure Ste.-Anne, attire une foule nombreuse pour admirer et acheter son riche et immense Stock de marchandises à prix réduits. Les prix de cette maison sont et vraiment réduits, ne [illegible] la concurrence avec toute autre maison de ce genre. Certaines maisons ont préparé ou conçu un certain nombre de pièces sous le nom de GRAND HUMBUG, pour attirer les chalands et portent un tas pour acheter à des prix avantageux le stock de magasin de C. LAZARD, 168 Vieille-Levée, en.

La maison C. LAZARD a encore en main environ 1000 PALETOTS ALPACAS, à 1 fr. 50 cts. ARTICLE EXTRA DERNIER GENRE, à $2 75, ainsi qu'un lot de paletots, et aussi un nombre de Jacquettes trop nombreux pour énumérer.

C. LAZARD. Au No 168 rue Vieille-Levée, Encoignure Ste. Anne.

$50,000 de Linge Fait

POUR hommes et jeunes gens à 25 pour cent au-dessous des prix coûtant, pour cause de liquidation.

CHARLES LAMM, 124, Poydras.

Les articles ci-dessus doivent être vendus avant l'expiration de soixante jours, sans égard au prix coûtant. Le public est prié de venir examiner le stock.

Commission de Réclamations.

LE soussigné a pris les arrangements les plus complets avec des avocats à Washington pour faire valoir les réclamations contre les Etats-Unis en vertu de la dernière loi du Congrès. S'adresser à Washington, D. C.

No 1008, 1 street, corner 15th.

JOHN M. G. PARKER.

Chas. Escoffier,

Teneur de Livres et Correspondant.

Bureau chez M. Joseph Lafaye, No 4 Canal. Offre ses services aux commerçants [illegible]. S'adresser à Lock Box [illegible], N. O.

Demande.

TROIS ou quatre messieurs avantageusement connus et qui voudraient être solliciteurs d'une compagnie d'assurance de la vie, recevront un bon salaire. S'adresser au Lock Box 341.

EN débarquement du navire "Adrienne" venant de Bordeaux—

200 barriques Vin Castelmoron, W. K.

15 quarts Cognac Castillé & Maguelonne

[illegible]

—En magasin—

100 barriques Vin Bergerac supérieur.

Chateau Margaux.

50 barils " blanc Entre Deux Mers.

50 quarts Port, diverses marques.

Sherry

40 balles Bouchons potatus et réguliers.

40 caisses Vin rouge de Lesbos.

[illegible]

A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, Vieille-Levée.

AVIS.

Mr. L. [illegible] J. DOIZE a été admis comme associé dans la maison à partir du 1er mai 1871. De la part de la maison J. F. GIVEN & CO.

H. G. GIVEN.

Avis.

Nouvelle-Orléans, 16 juin 1871.

LES affaires de LAWRANCE & HEBRARD se feront dorénavant au nom de LAWRANCE BROTHERS, F. J. Hébrard se retirant, aujourd'hui, de la maison.

THOMAS LAWRANCE, F. J. HEBRARD, BENJ. E. LAWRANCE.

Nouvelle-Orléans, 16 juin 1871.

LE soussigné annonce à ses amis et à ses clients qu'il est toujours attaché à la maison LAWRANCE BROTHERS, qui succède à celle de LAWRANCE & HEBRARD, qu'il sera très heureux de les recevoir, comme par le passé, au No 48 de la rue Vieille-Levée.

E. W. HEBRARD.

Avis de Société.

LES soussignés ont formé, ce jour, une société sous la raison sociale de VOORHIES, AUDLER & CO., pour les affaires d'encan en général, dans cette ville, aux Nos 56 de la rue Vieille Levée et 2 rue Clinton.

Nlle-Orléans, 20 mai 1871.

O. VOORHIES, ED. S. AUDLER, L. E. RENAUD.

Avis.

M. JOSEPH J. MARION a été admis, le 1er juin, comme associé dans notre maison dont la raison sociale sera McWILLIAMS, MARION & Co., à partir d'aujourd'hui.

J. McWILLIAMS & CO.

PHARMACIE FRANÇAISE.

ST-CYR FOURCADE, Pharmacien.

ATTENTION TOUTE PARTICULIÈRE AUX ORDONNANCES DE MÉDECIN, Jour et Nuit.

PRIX MODÉRÉS. Coin Canal et Remparts.

Demande de Pâtissier.

UN BON PATISSIER trouvera à s'employer immédiatement en s'adressant à G. PELLEGRINI, confiseur, No 106, rue du Canal.

Le Ventilateur en Fil de Fer.

CE VENTILATEUR, suspendu aux portes et aux fenêtres, non-seulement empêche le passage des insectes, des moustiques et des autres bêtes, mais sert de jalousie, sans gêner la circulation de l'air, sans obscurcir la lumière ni empêcher les objets de l'intérieur d'une chambre. Venez les examiner au No 4 rue du Canal.

J. E. HURLBUT.

JULIUS LOEFFLER, FOSSEUR ET MARCHAND

[illegible]

126..........RUE DE CHARTRES..........126

(entre les rues St-Louis et Toulouse.)

G. W. DUNBAR & SON,

10, 12 et 14....RUE ST-LOUIS....10, 12 et 14

NOUVELLE-ORLÉANS,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS de toute espèce de LIQUEURS FRANÇAISES, ANISETTE, CURAÇAO, MARASCHINO, FIGUES DE LA LOUISIANE.

FABRICANTS DE SIROPS DE FRUITS.

FONDERIE DE LEEDS (ÉTABLIE EN 1825.)

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts comme par le passé à faire des MACHINES A VAPEUR, des Moulins à sucre, Chaudières à vapeur, des Moulins à scie, des Presses à coton, [illegible].

Chantier de bois, de Brown.

Bois de chauffage et de plancher, sapin, [illegible].

UNE attention particulière est donnée au soin de [illegible].

JOS. A. BROWN.

GRANDE FABRIQUE DE CANDI, DE NORMAN & REISS,

121 et 123, rue Vieille-Levée, Nlle-Orléans.

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.

RUE VIEILLE-LEVÉE.

[illegible]

RUE VIEILLE-LEVÉE.

FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, etc.

Sirops de Fruits

FRAISES, FRAMBOISES, MURE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CREME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, MEAD, VINAIGRE.

NORMAN & REISS, Seuls Agents, Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

SOURCES DE BLADON.

Le meilleur endroit de Bains du Sud.

CES CÉLÈBRES SOURCES sont situées dans une forêt de pins, à 160 milles au-dessus de Mobile et à 24 heures de la Nouvelle-Orléans, d'où l'on y parvient facilement. La salubrité de l'endroit est incomparable.

Les plus habiles chimistes du pays ont déclaré les eaux qu'ils ont déclarées les MEILLEURES DU MONDE. Les centaines de guérisons attestent le fait. Il n'y a rien de comparable dans le monde pour les maladies chroniques de l'estomac, des entrailles, des reins, du foie, de la vessie, de la phtisie, des rhumatismes et des maladies cutanées.

L'hôtel est vaste, et, avec les cottages qui sont bien conduits et agréables, peut recevoir [illegible] personnes.

Les malades y trouveront tous les soins qu'exige leur état. Les personnes qui cherchent le plaisir y trouveront UNE SALLE DE BAL, UN BEAU CORPS DE MUSICIENS, UNE ARÈNE DE PATINAGE, UNE SALLE DE BILLARD ET UNE SALLE DE JEU DE QUILLES.

Les maisons à loisir sont imperméables à l'air et conviennent pour l'avant-saison comme pour l'été.

La buvette est pourvue des liqueurs et des vins les plus choisis. Les bateaux à vapeur partent de Mobile les MARDIS et SAMEDIS SOIRS et arrivent à Bladon le lendemain matin.

Pour avoir des renseignements, s'adresser au Bureau du chemin de fer de Mobile et de Chattanooga, et au Bureau de la ligne de bateaux de Morgan. Pension par semaine [illegible] prix, domestiques blancs [illegible]. L'hôtel reçoit aussi les familles. MM. ISAACSON, SEIXAS & CO., Grocers, aux Nos 24 et 26 de la rue de la Levée, ont le dépôt des eaux de Bladon et donneront aux personnes qui le désireront tous les renseignements nécessaires.

J. CONNER & CO., Propriétaires.

J. SAGET,

166, Chartres, et 15, rue du Canal.

Annonce au public ainsi qu'à ses amis, qu'il vient de recevoir une grande quantité d'armes de son magasin [illegible] qui seront vendues à des prix très bas au magasin, [illegible] FUSILS LEFAUCHEUX et FEU CENTRAL de différents prix, ainsi des REVOLVERS portant son nom.

FUSILS, QUINCAILLERIE et COUTELLERIE, à très bas prix—S. B. CHURCHILL & BRO, au No 31 de la rue Tchoupitoulas, entre les rues Poydras et Lafayette.

[illegible]

S. B. CHURCHILL & BRO.

Au No 31 de la rue Tchoupitoulas, entre les rues Poydras et Lafayette.

LE ROI DES REFRIGERANTS.

EXPOSÉ et à vendre au No 6 de la rue Carondelet.—C'est un agrément dont les familles ne peuvent pas se passer pendant l'été. Le public (et les dames surtout) sont invités à venir l'examiner.

J. A. WARNER, agent.

CAZAUX & VERGNOLE,

IMPORTATEURS

VINS, LIQUEURS, &c.,

—ET—

FABRICANTS DE SIROPS,

73..........VIEILLE-LEVÉE..........75

GRANDE VICTOIRE

—POUR LES—

Charrues de Jas. H. Hall & Co.

—A LA—

FOIRE D'ETAT DU TEXAS.

PREMIER PRIX décerné aux meilleures CHARRUES faites aux Etats-Unis, au-dessus de tous les concurrents.

Pour le service et la durabilité, elles sont sans égales.

KEEP & HOGAN, QUINCAILLERS EN GROS, &c.,

No 22 rue Tchoupitoulas.

GRANDE REDUCTION.

La Maison DERBÈS

DESIRANT diminuer son grand assortiment d'articles de Modes et Nouveautés, vendra, à dater du 22 mai, au gré des acheteurs

Au prix coûtant et au-dessous :

Rubans, Soieries, Blondes, Broderies, Dentelles, Valenciennes, Mousselines, Tarlatanes, Crêpes, Robes, [illegible], Chapeaux de Paille pour Dames, Fillettes et Garçons.

Allez visiter le No. 37, RUE ROYALE.

A Vendre,

POUR CAUSE DE DEPART,

UNE CONFISERIE,

Située dans le Premier District—Bonne clientèle. Termes raisonnables.

S'adresser à E. L. DESTEY, Rue Dauphine, No 14.

Changement de domicile.

LE soussigné a l'honneur de prévenir sa clientèle et ses amis qu'il a transporté son magasin de Bijouterie de l'encoignure Royale et St-Pierre au No

11..... Rue du Camp..... 11

F. RIVERA.

SUCRES-MELASSES

SUCRES RAFFINÉS—Blancs en pains, carrés. Blancs en poudre, et Bruns en poudre.

A. THOMSON & CO. No 42 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP—"Golden Drip" de qualité supérieure, provenant de la Raffinerie de Crescent City, etc.

A. THOMSON & CO. No 42 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES CLARIFIÉS—Blancs et jaunes, de différentes qualités.

A. THOMSON & CO. No 42 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES DE LA LOUISIANE—Différentes qualités. Mélasse de Louisiane.

A. THOMSON & CO. No 42 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES DE CUBA—En caisses et en boucauts.

A. THOMSON & CO. No 42 de la rue Tchoupitoulas.

Travailleurs Chinois. Travailleurs Chinois.

VOICI le moment où les planteurs, les sucriers, les [illegible] [illegible] Chinois [illegible].

Mme Docteur BONOMO,

AU No 230 de la rue Bourbon, se recommande comme médecin pour toutes les maladies des femmes et comme accoucheuse. Elle s'engage à guérir les chancres de toutes les maladies provenant du sang, telles que l'ulcère des jambes, les brûlures d'huiles de charbon, les cancers et les enfants qui sont affectés de maladies. Elle se charge [illegible] et prix modérés. Consultations de 10 à 1 heures de l'après-midi.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 20 MAI—CLASSE No 148.

36	49	59	26	7	5	27	35	30	32	61	54	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement, dans les bureaux de la Compagnie.

HOWARD, SIMMONS & Co., Contracteurs. Rue St. Charles, encoignure Union, Nlle-Orléans.

Nous certifions que ce qui précède est le résultat des tirages de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, ce 20 mai 1871.

H. PERALTA, ABAD FIEFFE, Commissaires.

Pension à la Baie St.-Louis.

MME STOCKTON annonce à ses amis et au public qu'elle a agrandi et complètement réparé son établissement à la Baie St-Louis et qu'elle est maintenant prête à recevoir des pensionnaires.

Les prix sont modérés.

Le service sera fait par des personnes blanches.

Adressez à la pension de trouver un restaurant pour des familles.

HOTEL RAMBAUT, A BILOXI.

Le soussigné informe le public, et les amis qu'il sera le recevoir dans son hôtel le 1er JUIN. Il y aura chez lui tout ce que le marché offrira de plus choisi, et il fera tous ses efforts pour satisfaire ses pensionnaires. L'établissement est à la portée des bateaux et du chemin de fer.

U. RAMBAUD.

Hôtel de la Grand'Île — Bord du Golfe — Louisiane.

Le soussigné ouvrira cet Hôtel le 4 juin 1871.

Il n'a rien épargné pour en faire le premier endroit de bains du Sud. La pureté de l'atmosphère, les brises qu'on y respire, l'abondance du poisson qu'on y trouve, etc. La salle de billard et la salle de rafraîchissements sont tenues avec soin. L'établissement est pourvu de tout ce que le pays fournit de plus recherché et tient constamment à la disposition des pensionnaires des embarcations et des yachts pour les parties de pêche et les parties de plaisir.

Le bateau à vapeur "San Nicolas" fera le service les MARDIS et les SAMEDIS. Il partira du Canal Harvey à 4 heures du matin.

Conditions.—$2 75 par jour. $15 par semaine, $50 par mois. Les enfants et les domestiques à moitié prix.

Réduction sera faite aux familles qui passeront la saison.

Les ordres adressés au Lock Box 662, Nlle-Orléans, recevront une prompte attention.

S. MARGOT, Prop.

Pension Bourgeoise, Baie St-Louis

Les soussignées annoncent au public qu'elles ont formé une société à partir de ce jour, une PENSION à la Baie St-Louis, Miss., et se recommandent au patronage du public.

Vve BOULANGER, Vve VAN HOOTEN.

Hôtel et Restaurant WASHINGTON.

AU LAC PONTCHARTRAIN.

LE propriétaire a l'honneur d'annoncer à ses amis et connaissances, ainsi qu'au public, que son restaurant a été remis à neuf, et qu'il est prêt à recevoir les visiteurs. Il y a de beaux salons pour les dîners de famille et de sociétés.

DENECHAUD peut assurer à ses clients que l'expérience qu'il a de son métier le met à même de fournir une excellente cuisine et ses vins et liqueurs sont de premier choix.

E. F. DENECHAUD.

PAVILLON DENECHAUD, AU LAC PONTCHARTRAIN.

GRAND CONCERT VOCAL ET INSTRUMENTAL.

MESSIEURS BOURGOIN ET CARALP, ainsi que d'autres artistes distingués, donneront le DIMANCHE et le JEUDI, au Pavillon Denechaud, des représentations, telles que Duos, Bouffe, Scènes comiques, Chansonnettes, commençant DIMANCHE, le 18 juin. La représentation du dimanche aura lieu à 7 heures du soir et le jeudi à 4 heures du soir.

L'entrée est gratuite. En outre des deux représentations par semaine, le célèbre musique de Oscar Jaeger, qu'il s'est engagé pour tout l'été, jouera tous les jours, depuis 3 heures jusqu'au départ du dernier train du lac, des morceaux de musique choisis.

Grand BAL tous les Dimanches, commençant à 8 heures du soir.

Les propriétaires du pavillon offrent l'usage de leur salle et l'éclairage gratis à toutes les sociétés qui voudront y donner des bals.

DENECHAUD & JARTOUX.

DENTISTES.

Dr. C. BLANKE, DENTISTE.

416 et 418......St-Charles......416 et 418

Entre Terpsichore et Robertson, N. O.

EXTRACTION DE DENTS SANS DOULEUR.

Le Dr. CHARLES E. KELLS DENTISTE.

Cabinet et domicile, No 14, rue Baronne, [illegible].

Préservez vos dents.

J. A. CASABAVANT, D. D. S. CHIRURGIEN DENTISTE

No 150..........RUE DU CANAL..........150

Entre St-Charles et Carondelet, est à même de faire ses opérations dans toutes les branches de la dentisterie. Il pose des dents artificielles sur plaque en or, en argent, à des prix modérés.

Consultations en Français, en Espagnol et en Allemand.

Extraction des dents sans souffrance.

$20 Seulement $20.

LE Dr. CH. HERMILLOD informe le public qu'il vient de faire savoir à sa clientèle et au public en général que voulant faire participer tout le monde aux bienfaits de son art [illegible] prix très réduits. Dentiers [illegible] pour $20.

Dr. L. Duparcq, 63, rue Dauville, [illegible].

SAISON D'ETE

Vêtements à bon marché.

LEON GODCHAUX,

Nos 27 et 29....RUE DU CANAL....Nos 27 et 29

Et Nos 212, 213 et 217, rue de la Vieille Levée.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS,

LINGE DE DESSOUS,

CHAPEAUX.

Un assortiment considérable et des mieux choisis,

POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS.

De grandes améliorations ont été faites dans notre manufacture qui est à même de fournir aujourd'hui des vêtements confectionnés dont l'élégance de la coupe et la qualité du travail ne le cèdent en rien à ceux faits par les premiers tailleurs.

NOTA BENE—Nous n'employons dans nos ateliers que d'excellents ouvriers, et nos coupeurs sont tous de premier ordre.

Musique. Pianos.

GRAND RABAIS

M. ELIE,

16..........RUE ROYALE..........16

A toujours en magasin un grand assortiment de pianos des meilleures facteurs, Chappuis, Pleyel et autres, d'instruments de musique, cordes, etc., ainsi qu'un grand choix de musique. Accord et réparation de pianos.

Pianos, Pianos,

—ET—

Instruments de Musique.

CHARPAUX & LOUBERE,

9 ——Rue Royale—— 9

IMPORTATEURS DE PIANOS, etc. des célèbres manufactures de France et d'Allemagne.

PAPPE, JERMINI, BORD.

et en leur ayant un art, perfectionnés et indispensables pour la bonne tenue de l'accord.

PLEYEL, ERARD, HERZ, HAMILTON, GALEMBERG et VAUFEL, etc., etc.

Grand assortiment de partitions, d'airs d'Opéra détachés, de musique pour piano, etc. Ainsi, et instruments à attaches, etc., etc.

Leur stock déjà complet vient d'être récemment augmenté d'un grand choix de nouveautés en fait de musique classique et religieuse, ainsi que d'un grand assortiment d'instruments à vent, à cordes, etc., etc., des premières fabriques de Paris.

Le tout offert à des prix exceptionnellement réduits.

VIN ROUGE.

EN débarquement du navire "Contessa" [illegible]

[illegible]